

## L'IMPACT DE L'ECONOMIENUMERIQUE SUR LA GOUVERNANCE BANCAIRE

Dr. Khédidja SLIMANI-AKACEM  
Université Alger 3

**RESUME :** L'objectif de l'article est d'analyser pour comprendre ce qui est l'économie numérique, ses manifestations et son impact sur la croissance des entreprises. Nous avons accordé un intérêt particulier à l'intégration des principes et méthodes de l'économie numérique à la gouvernance du système bancaire. En effet les fintech occupent progressivement un domaine, jusque là réservé aux banques classiques, en utilisant

les nouvelles technologies pour repenser les services financiers et bancaires. Nous avons constaté que les banques traditionnelles réagissaient en intégrant les startup et en innovant. Finalement nous avons dressé un tableau sur l'état de l'économie numérique en Algérie, ses avancées et ses insuffisances.

**Mots clés:** TIC, économie numérique, Fintech, startup, banque, croissance, entreprise, crowdfunding, e.paiement.

ما فيه ونبين رد فعل البنوك التقليدية التي تلمح هذه الحاضنات أو تدخل مجال الإبتكار ثم نختم بمحصلة لحالة الاقتصاد الرقمي في الجزائر من حيث تطوره وقصوره.   
الكلمات المفتاحية : اقتصاد رقمي، تكنولوجيا المالية، حاضنات، بنوك.

**ملخص :** يهدف هذا المقال إلى دراسة وتحليل ماهية الاقتصاد الرقمي من حيث مظاهره وتأثيره على نمو المؤسسات مع إيلاء عناية خاصة لإدماج هذا الاقتصاد في المشهد البنكي. بحيث سنقف على كيفية اقتحام حاضنات تكنولوجيات المالية بالتزامن مع ميلاد

## INTRODUCTION

Internet et les TIC<sup>1</sup> ont révolutionné les modèles économiques classiques, ce qui a obligé, le secteur bancaire entre autres, à subir des changements structurels dans la gestion de ses activités. En effet, les banques se voient menacées par la montée en puissance des « Fintech », start-up innovantes qui utilisent la technologie pour repenser les services financiers et bancaires. En outre et suivant le phénomène d'une digitalisation croissante des clients, elles doivent répondre aux exigences des services en ligne.

Quel est alors, l'impact de l'avènement de l'économie numérique sur la gouvernance bancaire en général et particulièrement en Algérie?

Pour répondre à cette question nous allons :

- Etudier les formes de manifestation de l'économie numérique ;
- Analyser son impact sur la gouvernance du secteur bancaire ;
- Etudier l'état et conditions nécessaires à l'inéluctable entrée de l'Algérie dans « *l'ère numérique* ».

### 1. L'ECONOMIE NUMERIQUE

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle et le début du 21<sup>ème</sup> sont caractérisés par l'informatisation de la société et le déploiement d'internet. Cette transformation dite « numérique » a permis la réorganisation économique et sociale à laquelle nous assistons depuis l'année 2008, fondamentalement, par la mise sur le marché de l'*iPhone* par Apple.

L'économie numérique apparaît avec l'entrée d'internet dans des applications civiles. Aussi, le développement d'internet a conduit à de nouveaux modes de production et de consommation modifiant notamment l'organisation et le fonctionnement des marchés et des entreprises.

#### 1.1. Qu'est-ce que l'économie numérique (EN) ?

Il est difficile de proposer une définition de l'économie numérique tant son champ d'action et son impact sont vastes, qui, leur spectaculaire influence détermine, crée les besoins et propose les solutions. En effet, son caractère transversal influence tous les secteurs de l'économie, tout en créant de nouveaux secteurs innovants.

Le développement technologique permet l'émergence de nouveaux secteurs tels que celui du commerce électronique, ou des services en ligne. Il couvre également des activités qui utilisent ces nouvelles techniques dans le but d'accroître leur productivité.

---

<sup>1</sup>TIC: Technologies de l'information et de la communication.

Comme nous l'avons signalé plus haut, l'économie numérique est le résultat de l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce processus a été au-delà des espérances, en la transformant en méthodes de gouvernance universelle impliquant tous les domaines de l'économie :

- La production, (l'environnement de l'entreprise, les méthodes de production, la productivité...) ;
- la consommation ;
- l'investissement ;
- le commerce extérieur (importation, exportation aussi bien des biens que des services et en particuliers les services financiers de toutes sortes...) ;
- les prestations de service aussi bien par le gouvernement et autres administrations que par le secteur privé.

Ceci explique la rapidité avec laquelle l'économie numérique évolue sans cesse, en fonction des avancées scientifiques et technologiques qu'elle même engendre.

L'une des caractéristiques fondamentales de l'économie numérique est l'utilisation d'internet qui a supprimé les contraintes spatiales.

On peut dire que le « facteur distance » en tant que facteur déterminant a été aboli et a favorisé la naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs-innovateurs, de produits et de marchés d'un nouveau type.

Selon « the Australian Bureau of statistics » l'économie numérique est: « *le réseau mondial des activités économiques et sociales, qui sont activées par des plateformes telles que les réseaux internet, mobiles et de capteurs y compris le commerce électronique.....par les efforts pour atteindre l'efficacité et la productivité dans les processus de production, les stocks et la gestion des connaissances.* » (Gublin 2016).

De son côté l'INSEE<sup>1</sup> assimile l'économie numérique aux secteurs producteurs<sup>2</sup> et distributeurs<sup>3</sup> des TIC, qui selon l'OCDE<sup>4</sup> comprennent « *les secteurs manufacturiers et des services*

---

<sup>1</sup>INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques. C'est un organisme français.

<sup>2</sup> Fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...

<sup>3</sup> Commerce de gros de matériel informatique,...

<sup>4</sup>OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

*qui facilitent la transmission, le stockage et le traitement de l'information par des moyens électroniques» (Coutinet 2006 ; pp.1-12.).*

### **1.2. Les caractéristiques de l'économie numérique**

L'économie numérique présente des caractéristiques propres, qui ne se retrouvent pas forcément dans l'économie traditionnelle. Ainsi, dans l'économie numérique :

• **Le rythme de l'innovation et de la diffusion des biens et services nouveaux est accéléré.** Selon un rapport émanant de l'expertise de la fiscalité de l'économie numérique, il a fallu trois fois plus de temps pour pourvoir la majorité des français en téléphone fixe, qu'à l'internet. L'application de Facebook a rassemblé 1 milliard d'internautes en moins de huit ans (Collin et Colin 2016) ;

• **Les investissements sont massivement mobilisés grâce au capital-risque.** En effet les startups démarrent sans modèle d'affaire identifié, innover sans cesse et se projettent sur une croissance à long terme, sur de grands marchés. Ainsi elles présentent un risque élevé et le mode de financement traditionnel, le crédit bancaire est inadapté. C'est dans le capital risque qu'elles trouvent leurs sources de financement ;

- Les activités numériques acquièrent souvent des positions dominantes sur le marché ;
- L'essentiel des bénéfices est réinvesti dans l'esprit d'accroître les efforts d'innovation ;
- L'économie numérique est en **perpétuel mutation** du fait de l'esprit d'innovation continu qui la domine.

### **1.3. Les acteurs de l'économie numérique**

Le secteur des TIC englobe plusieurs secteurs dont les principaux sont:

- les secteurs axés sur les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC);
- les secteurs producteurs du numérique ;
- les secteurs utilisateurs des TIC ;
- les particuliers et les ménages ;

### **1.4. L'impact de l'économie numérique sur la croissance**

L'économie numérique agit sur la croissance directement et indirectement. Son impact apparaît principalement sur le plan industriel, sous le e-Commerce, au niveau de l'organisation interne de l'entreprise, à travers toutes sortes d'innovation permettant la

production de nouveau produits et de nouvelles méthodes de production plus efficaces, rapides et innovantes.

#### **1.4.1. Les formes d'intervention**

Selon une étude de Coe- Rexencode (Arlandis, Ciriani et Koléda 2011), la contribution de l'économie numérique à la croissance est à la fois directe et indirecte.

##### **1) La contribution directe**

Elle est réalisée par:

- **L'accroissement du capital numérique en tant que facteur de production.** L'augmentation de l'investissement productif en bien corporels<sup>1</sup> et incorporels<sup>2</sup> entraîne un accroissement de la formation brute du capital fixe et donc du PIB<sup>3</sup>.
- **L'amélioration de la productivité du travail**, dont l'utilisation des procédés numériques par le personnel de l'entreprise conduit à une automatisation des tâches. Celle-ci va avoir un effet, notamment, sur le gain du temps de travail, et sur l'optimisation de l'organisation de l'entreprise dans son ensemble, ce qui accroît la productivité du travail, facteur déterminant de la croissance économique.

##### **2) La contribution indirecte**

Une forte utilisation des technologies numériques entraîne une amélioration de la productivité globale des facteurs, qui à son tour représente l'impact du progrès technique sur la croissance.

#### **1.4.2. Les champs d'intervention**

L'impact de l'économie numérique sur la croissance apparaît globalement sous forme :

- D'innovation au niveau du processus industriel avec tout ce que cela génère dans l'accroissement de la production de biens et services ;
- D'un nouveau mode de commerce, le e-Commerce ou commerce en ligne ;
- D'amélioration des conditions internes d'organisation de l'entreprise.

##### **1) L'impact industriel**

Le fort potentiel d'innovation de cette économie aboutit à l'apparition continue de nouveaux produits. Il s'en suit un renouvellement de l'équipement numérique des ménages et des

---

<sup>11</sup>Equipements et capita numériques.

<sup>2</sup> Logiciels utilisés dans le processus de production.

<sup>3</sup> La formation brute du capital fixe étant une composante du PIB.

entreprises à un rythme accéléré, ce qui maintient un fort potentiel de croissance dans la production matérielle des supports techniques. Parallèlement à cela nous assistons à l'explosion des services numériques immatériels. Par exemple, l'utilisation des smartphones a généré et génère encore un grand nombre d'applications qui, gratuites ou payantes, sont la source de revenus publicitaires.

### **2) L'e-commerce**

L'e-commerce constitue une autre facette du développement rapide de l'économie numérique. Pour les clients, il offre la rapidité des transactions et des prix compétitifs. L'avantage majeur des entreprises réside dans la réduction des coûts de revient.

### **3) L'organisation interne de l'entreprise**

Les technologies numériques offrent des opportunités novatrices tant au niveau de l'organisation interne de l'entreprise que par rapport aux relations avec les clients. Les communications à distance et la rapidité de transmission de l'information écourtent le temps des transactions ce qui signifie un gain de productivité appréciable, ainsi qu'une réduction des coûts de transaction aussi bien pour l'entreprise que pour ses clients et ses fournisseurs. Par exemple, les logiciels de CAO<sup>1</sup> permettent aux entreprises de concevoir et d'optimiser leurs produits en créant des prototypes numériques 3D évitant ainsi la réalisation de maquettes physiques.

Nous avons présenté ci-dessus les acteurs, les formes et les contenus de l'économie numérique ce qui nous permet d'aborder dans la partie suivante le secteur bancaires à « l'ère de l'économie numérique ».

## **2. L'ACTIVITE BANCAIRE A L'ERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

L'émergence et le développement de nouveaux modes d'échange via internet bousculent de plus en plus les modèles économiques classiques. Le secteur bancaire ne fait pas exception avec l'apparition d'un grand nombre de start-up venues empiéter sur le terrain des banques classiques en proposant des services innovants dans le domaine du conseil et de la gestion du patrimoine.

Ces services sont principalement en ligne en raison du nombre important des personnes connectées, du gain de temps et de la faiblesse des coûts.

---

<sup>1</sup> Conception assistée par ordinateur.

Nous allons essayer de connaitre **les Fintech**, ces « nouveaux venus » au monde de la finance. Nous allons analyser leurs champs d'action et leur importance dans l'écosystème de la finance, particulièrement dans la banque.

## 2.1. Les fintech : définitions

Les définitions des Fintech<sup>1</sup> sont multiples. Pour certains « *elle désigne une start-up innovante qui utilise la technologie pour repenser les services financiers et bancaires* » (Grué 2015).

Pour d'autres, il s'agit d'un terme très vaste qui désigne toutes les technologies en rapport avec des services financiers et regroupant des entreprises allant de la petite start-up à des firmes plus importantes (Arthur 2016).

Dans les deux cas il s'agit des entreprises innovantes qui mettent la technologie au service de la finance et qui sont dans une large proportion des start-up, ayant pour but de proposer des services de meilleure qualité aux moindres coûts.

### 2.1.1. Origine des Fintech

La monté en croissance de ces « nouvelles venues » peut s'expliquer par :

- **Le développement des technologies de l'information et des réseaux sociaux** fait que cette jeune génération d'entrepreneurs exploite les outils générés par internet pour innover et pallier aux problèmes de la finance. Par exemple, les plateformes de financement participatif apportent une solution aux problèmes de transparence de l'économie et à la raréfaction du financement pour les porteurs de projets. L'exemple des crowdfunding, ces cagnottes en ligne telles Leetchi<sup>2</sup>, cite qui propose aux utilisateurs de créer une cagnotte en ligne pour simplifier la collecte de fonds à plusieurs, c'est à dire pour courcircuitier les banques et les marchés financiers pour financer leurs projets.

- **La défiance vis-à-vis du système bancaire** s'est accrue. En prenant un exemple sur la France, pratiquement deux tiers des français sont méfiants vis-à-vis des banques classiques (« Le Monde » ; 2012). A cette situation s'ajoute à la crise financière de 2008. Les Fintech en ont profité pour combler ce déficit en proposant des services financiers « à l'ordre du jour ».

---

<sup>1</sup>Le mot « FinTech » regroupe à fois les notions de « finance » et « technologie ».

<sup>2</sup> Leetchi est une entreprise qui édite le site internet de cagnotte en ligne.

### 2.1.2. Stratégie des Fintech

Les Fintech reposent sur trois principes fondamentaux qui sont :

- La satisfaction des besoins peu ou mal servis, selon une approche-clients conviviale, innovante, rassurante, ... sans cesse améliorée ;
- L'exploitation des potentialités offertes par des nouvelles technologies et le Big Data<sup>1</sup> ;
- Une promesse de valeur dans un esprit de simplicité, de transparence, d'accessibilité et de coûts attractifs, de sécurité, ... bref, à l'opposé de ce que propose la finance classique (banques et marchés financiers).

### 2.1.3. Catégories de Fintech

Les Fintech sont en plein expansion et *interviennent sur des sous-segments financiers de plus en plus divers*. C'est donc, sans avoir la prétention de tous les dénombrer nous avons choisi de nous intéresser à quatre des principales familles :

- Les activités de « crowdfunding » ;
- Les monnaies virtuelles ;
- Le paiement électronique ;
- Des applications mobiles et des plateformes de gestion des activités bancaires.

#### 1) Les activités de crowdfunding (ou financement participatif)

Les crowdfunding est la forme la plus humaine de financement dans l'esprit de générosité, de partage, d'où son appellation de : «*financement participatif*».

Les particuliers peuvent financer des projets d'entreprise ou de création artistique, via une plateforme. Ce financement a la forme d'une participation aux fonds propres de la société, d'un don avec ou sans contrepartie<sup>2</sup> matérielle, ou d'un prêt aux PME. Le crowdfunding vient en aide à des porteurs de projets, démunis de moyens de financement et se positionne de ce fait, comme un service complémentaire aux moyens de financement classique, tels que la banque ou les investisseurs institutionnels.

---

<sup>1</sup> La **Big Data** est un terme anglais utilisé dans le secteur des télécommunications pour qualifier les données qui peuvent circuler par un réseau téléphonique ou un réseau informatique, hormis les données vocales.

<sup>2</sup> La contrepartie est sous forme de récompense.

A titre d'exemple :

- La plateforme de crédit alternatif Bolden<sup>1</sup> offre la possibilité aux particuliers de prêter directement aux PME de leur choix, à des intérêts se situant entre 3 et 9% ;
- Le Funding Circle UK, en Grande Bretagne, a financé plus de 650 projets pour un total supérieur à 70 millions d'euros, (chiffres donnés en septembre 2015). A titre de comparaison, les plateformes françaises ont financé, durant la même période, une trentaine de projets pour environ de 3,5 millions d'euros.
- Le crowdlending c'est aussi les prêts de particuliers à particuliers dit « pair à pair ». Le prêteur met son épargne à la disposition des emprunteurs potentiels via une plateforme telle que le site Prosper.com. Crée en 2005 en Californie, permet aux individus de demander des prêts à la consommation ou de prêter de l'argent sans passer par le canal traditionnel des banques.

## 2) Les applications mobiles

C'est un ensemble d'applications mobiles et de plateformes qui permettent aux clients de gérer leurs activités bancaires : dépenses, choix d'investissements,...

A titre d'exemple, le réseau **e.Toro** est considéré comme étant le plus grand réseau d'investissement social du monde. Il permet de consulter, suivre et copier automatiquement les investisseurs les plus performants du réseau, le tout avec le seul Smartphone !

## 3) Les monnaies virtuelles

Les monnaies virtuelles permettent de transférer de l'argent sans passer par un intermédiaire. Selon l'avis d'experts les transactions en monnaies virtuelles seraient moins coûteuses, plus rapides, plus sécurisées et plus transparentes et « *Cela résout le problème de savoir qui surveille celui qui surveille* », a expliqué Primavera De Filippi, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Paris. D'un autre côté, l'utilisation de ces moyens de transaction, ne sont pas sans susciter des questions. Pour Olivier Salles de la Commission européenne, « Il existe aussi des risques en ce qui concerne la stabilité de ces plates-formes, la volatilité des prix et les

---

<sup>1</sup>Bolden est une plateforme de financement participatif qui a vu le jour en 2014. Elle permet à des particuliers ou des entreprises de prêter de l'argent directement à des petites ou moyennes entreprises françaises qui ont un besoin de financement.

cyber-menaces classiques telles que le vol, le piratage et la perte » (Parlement Européen Actualités – 26-01-2016).

A titre d'exemple, le bitcoin est encore sujet de débats : pour les uns, il a servi des pratiques illégales telles que le blanchiment d'argent et le commerce de marchandises, pour les autres, il resterait malgré tout plus sûr parce qu'il serait plus facile de détecter un crime avec Bitcoin qu'avec de l'argent liquide.

#### 4) **Le paiement électronique**

C'est un moyen de paiement utilisé lors des transactions commerciales. Il est réalisé par internet ou via des réseaux de télécommunications, à partir d'un Smartphone et sur Internet, chez des commerçants ou sur les plateformes de e-commerce.

##### *- Le paiement en ligne par carte bancaire*

La carte bancaire est le moyen de paiement le plus traditionnel. C'est aujourd'hui une pratique courante sur Internet, grâce à la multiplication de plateformes accessibles et sécurisées. Mastercard, Visa ou American Express sont parmi les entreprises les plus connues dans ce domaine.

##### **- Les autres modes de paiement**

D'autres systèmes de paiements parallèles ont vu le jour sur la toile. Ils se présentent sous forme de plateformes de paiement qui proposent des comptes spécifiquement Internet, approvisionnés par carte ou par virement. Ces comptes sont utilisés pour recevoir de l'argent ou payer sans avoir à saisir les coordonnées bancaires. Le système de virement de fonds [Paypal](#)<sup>1</sup> est parmi les plus connus. Il fonctionne entre comptes identifiés par une adresse e-mail. L'authentification de l'ordre de virement se fait par un mot de passe défini lors de l'enregistrement à [PayPal](#). Il compte, pas moins de 20 millions de clients et 28 000 nouveaux comptes sont créés par jour. Il existe en Algérie depuis octobre 2014. Le service [Square](#), disponible aux Etats-Unis, au Japon et au Canada, permet de payer ses achats directement avec son smartphone dans les magasins. Plus récemment, d'autres moyens de paiement en ligne ont vu le jour, par exemple le prélèvement direct à travers la facture télécom de l'internaute, ou l'utilisation de monnaies virtuelles convertibles, comme Bitcoin.

---

<sup>1</sup>Paypal : Le système de virement de fonds ; créé en 2000 et racheté par e.Bayen2002.

### 2.1.4. Place des Fintech dans l'écosystème de la finance

Les Fintech se considèrent comme étant complémentaires à la banque classique. Cependant, cherchant sans cesse à développer des services-clients peu ou mal fournis, selon les principes décrits plus haut, ces startups ne peuvent être sans conséquences sur le système bancaire classique. Ceci d'autant plus, qu'elles se positionnent sur « *des maillons spécifiques de la chaîne de valeur du secteur financier* » (XERFI ; 2016) en se développant dans des domaines aussi variés que : les moyens de paiement, le transfert d'argent, l'échange de devises, la gestion de budgets, les crédits aux particuliers et aux entreprises, le financement de créances, les nouvelles solutions de gestion de l'épargne, le conseil en gestion de portefeuille... jusqu'au compte bancaire.

Au niveau de l'investissement et à l'échelle mondiale le marché de la Fintech pesait au moins de 15 milliards de dollars en 2014 (Grué 2015). Sa croissance à l'échelle européenne est de 215% entre 2008 et 2014. En France, le nombre de Fintech est passée de 248 à 1042 entre 2013 en 2014.

Enfin parmi les noms emblématiques de la Fintech nous pouvons citer :

- PayPal -paiement en ligne;
- SeekingAlpha -recherche financière ;
- [KickStarter](#) -crowdfunding ou financement participatif ;
- [WealthFront](#) -robot-conseil financier ;
- [FutureAdvisor](#) -robot-conseil financier.

## 2.2. Réaction des Banques traditionnelles

Comment réagissent les banques classiques face à ces nouveaux entrants de la finance ?. Elles réagissent en devenant partie prenante dans les fintech ou en essayant d'innover pour intégrer le domaine du numérique.

### 2.2.1. Intégrer les Fintech

Pour ne pas se laisser doubler par ces nouveaux, [les banques optent de plus en plus pour la co-création](#), en nouant des partenariats technologiques, commerciaux ou capitalistiques avec ces jeunes entreprises innovantes. En effet, elles les perçoivent comme des opportunités en adoptant une stratégie d'ouverture et de co-construction avec les acteurs de la fintech. A ce sujet, les exemples ne manquent pas :

- Le Crédit Mutuel Arkea (Europe) a investi 3,5 millions d'euros, en juin 2015, dans la start-up « Yomoni » spécialisée dans la gestion de l'épargne 100% en ligne, (Lejoux; 2015) . Il est aussi actionnaire à 34% de la plateforme de prêts entre particuliers « Prêt d'Union ».
- Le 2 juillet 2014, c'est la banque espagnole « Santander » qui mit sous forme de participations sur ses propres fonds de capital-risque au service des start-up spécialisées dans le big data (analyse d'énormes masses de données permettant de mieux connaître les clients), ou bien encore dans un des segments du crowdfunding, « le prêt en ligne ». la banque « Santander » entend par là, garder ses clients en les faisant bénéficier des dernières innovations du secteur, dans toutes les zones géographiques où le groupe est présent.

D'un autre coté, certains spécialistes pensent que les Fintech complètent les offres bancaires plutôt que les substituer. C'est une autre raison qui incite des banques comme Barclay's (Etats-Unis), ou la Banque postale (France) à investir dans des start-up, car la banque considère qu'elles sont beaucoup plus une opportunité qu'une menace.

### **2.2.2. Innover**

C'est par l'innovation que des responsables de banques conçoivent le salut de ces établissements menacés de toutes parts. L'innovation est et sera un facteur important de croissance des revenus et des bénéfices des organismes financiers, notamment les banques. Un sondage réalisé sur 150 banques a montré qu'entre 2009 et 2013 la proportion d'établissements ayant stratégie d'innovation est passée de 37 à 60%.

Pour y arriver la banque a dû:

- *Créer et lancer des plateformes numériques telle que celles créées par: BNP Paribas, la Société générale et la Banque postale qui ont lancé le portefeuille numérique « Paylib ». BNP Paribas et BPCE ont lancées les applications de caisses enregistreuses virtuelles à travers « Mobo et Dilizi ».*

Elles ont aussi crée des filiales virtuelles, à titre d'exemple BNP Paribas a lancée en 2013 « Hello Bank », 100% mobile ;

- *Intégrer des partenaires extérieurs spécialisés dans le domaine des TIC, comme par exemple BNP Paribas Fortis en Belgique qui s'est associé au groupe de télécommunications Belgacom pour commercialiser « Sixdots », un portefeuille électronique qui permet de réserver des places dans le train, de payer des billets de train et de les présenter au contrôleur.*

### 3. L'économie numérique en Algérie

L'Algérie a du mal à progresser dans le domaine de l'économie numérique. C'est ce que montre l'indice NRI« NetworkedReadiness Index<sup>1</sup> » (2012) qui la classe à 3,2 sur une échelle de 1 à 7 et à la 118<sup>ème</sup> place sur 142 pays. Cet indice prend en compte 53 indicateurs tels que : l'environnement politique, social et réglementaire des pays, l'état des infrastructures, les compétences, l'usage individuel et professionnel des nouvelles technologies... le NRI analyse le niveau de développement des TIC et leur impact sur les activités économiques, sociales et réglementaires de chaque pays.

Le rapport 2016 de la revue « The Global Information Technology » du Forum Economique Mondial (Zahar 2016), consacré à l'Innovation dans l'économie numérique, la classe au 117<sup>ème</sup><sup>2</sup> rang sur 139 pays. Par rapport aux pays maghrébins, le Maroc est à la 78<sup>ème</sup> et la Tunisie à la 81<sup>ème</sup>.

D'autres indicateurs (Benaissi 2016) situent la contribution des TIC dans la formation du PIB à 2,9% pour l'Algérie tant dis que la Tunisie et le Maroc sont respectivement à 9% et 7%.

Cela n'empêche que le pays fournit des efforts pour mettre en place les fondements d'un écosystème de l'économie numérique indispensable à la croissance économique de la « 3ème révolution industrielle » telle que la décrit Jeremy Rifkin (2012). C'est ce qui a donné naissance au programme « e-Algérie 2013 » fixant les orientations d'un plan de développement des TIC.

#### 3.1. La stratégie e-Algérie 2013

Pour se mettre au diapason de la transformation mondiale des modèles économiques par les TIC, l'Algérie a initié en 2009, Un programme d'action, le « e-Algérie 2013» (e.commerce ; 2008), visant à développer l'économie numérique et à encourager l'utilisation des TIC dans tous les domaines de la vie économique et sociale (administration, entreprises, éducation, recherche et développement, ...). En somme, il prévoit la mutation de l'Algérie vers la société de l'information et de l'économie numérique. Globalement, la stratégie e-

---

<sup>1</sup> Le NetworkedReadiness Index est un outil de mesure permettant de juger de la capacité d'un pays à utiliser au mieux les Technologies de l'Information et de la communication (TIC) dans son développement. Publié chaque année, il informe de la compétitivité économique entre les pays.

<sup>2</sup> En 2015 l'Algérie était classée 120e.

Algérie 2013 a pour objectif majeur, la création des conditions de développement de l'industrie des TIC.

Ce programme dont la réalisation était prévue pour une durée de cinq ans (2009-2013) est composé de quatre grands objectifs spécifiques:

Poursuivre le dialogue national sur les questions de la gouvernance électronique ;

Etablir un mécanisme de partenariat durable entre le secteur public et le secteur privé ;

Créer toutes les conditions de valorisation des compétences scientifiques et techniques nationales en matière de production de logiciels, de service et d'équipement ;

Promouvoir l'exportation des produits TIC.

### **3.2. Faiblesses des infrastructures numériques**

La condition sine qua non de l'existence d'une économie numérique est la mise en place d'infrastructures numériques de base. C'est-à-dire internet avec toutes les plateformes de communications, de calcul, de stockage...nécessaire. Or et comme nous l'avons précisé plus haut l'Algérie est bien à la traîne, en ce qui concerne le développement des TIC.

### **3.3. Taux de pénétration d'internet bas**

Nous n'ignorons pas les efforts fournis dans le lancement de la 3 et 4G, mais le taux de pénétration d'internet reste encore très faible. C'est ce qui est affirmé dans le rapport annuel de l'Union Internationale des Télécommunications « [The State Of Broadband 2015](#) », qui évalue ce taux à 18,1% (Benaissi).

Prenons par exemple :

**Le Câble sous-marin (Marseille-Annaba)** : ce câble transporte 80% de la bande passante de l'Algérie, si bien que la rupture de celui-ci en octobre 2015 a coupé le pays du monde pendant une semaine, ce qui démontre encore une fois la faiblesse des infrastructures numériques.

**Un nouveau câble sous-marin** en fibre optique (**Oran-Valence**) dont l'entrée en service est prévue pour la fin de 2016 va sans doute alléger la pression sur **le Câble sous-marin (Marseille-Annaba)** et améliorer la connexion internet.

**La téléphonie mobile** : Algérie Télécom qui détient le monopole sur la téléphonie fixe, l'ADSL et la bande passante a établi un plan de densification de la Fibre Optique afin de moderniser ses réseaux internet, mais cette entreprise reste toujours insuffisante au regard des besoins de connexion.

**Cependant**, il faut noter que ces efforts ont abouti aux résultats suivants:

- Des actions de modernisation de l'administration par les TIC, ont été réalisées :

Introduction des TIC dans la gestion de l'administration ;

Développement de services en ligne pour les citoyens.

- Le système éducatif dans son ensemble doit être informatisé, car il reste encore à l'état embryonnaire.

A titre d'exemple :

Pour l'éducation nationale les ratios suivants ont été déterminés : Au lycée, 1 PC pour 36 élèves ; Au collège 1 PC pour 118 élèves ; Au niveau primaire 1 PC pour 5563 élèves ;

- La formation professionnelle s'est dotée de plateforme de formation à distance, de développement de contenu en ligne.

Le e.banking et Algérie Poste est limité à la consultation des comptes en ligne et à l'utilisation de la carte de retrait inter bancaire (CIB). Concernant cette dernière, il faut constater son faible taux d'utilisation puisque « *sur les 1 300 000 porteurs de cartes de paiement en activité en 2015, il n'y a que quelques milliers de transactions qui ont été effectuées* » (Benaissi 2016). Deux raisons essentielles expliquent cette frilosité par rapport à l'utilisation de la carte CIB :

Un manque de confiance du citoyen quant à la sécurité dans l'utilisation de cette carte. Les établissements concernés n'ont sans doute pas organisé, ou pas assez, de campagnes d'information et de sensibilisation afin d'initier le citoyen à ce mode de paiement ;

La carte CIB existe mais les terminaux de paiement électronique (TPE) sont absents. Rares sont les magasins de nationalité étrangère ou des établissements publics qui les possèdent. Mieux encore, même dans ces cas là, il arrive fréquemment que les TPE soient hors services !!!!!!

### **3.4. L'e.paiement : une nouveauté !**

Le 04 octobre 2016 l'Algérie lance officiellement le service de paiement en ligne. Six (El watan du 03/10/1916) banques publiques, cinq banques privées ainsi que quelques compagnies publiques, telles que Air Algérie, Algérie Télécom, Sonelgaz et la SEEAL sont concernées par cette révolution, qui sera « généralisée à toutes les banques et entreprises avant la fin 2017 » (Grar 4/10/2016). La

modernisation des moyens de paiement contribuerait au développement économique et social à plusieurs niveaux :

Selon l'expert Younès Grar, les banques pourraient récupérer jusqu'à 10 milliards de dollars par an ;

L'e-paiement permet de développer une approche inclusive de l'économie informelle. En effet cette branche invisible de l'économie, accaparerait à elle seule, 1700 milliards de dinars (Titouche. 04/10/2016) de la monnaie fiduciaire. Toutes les tentatives, directes ou indirectes, prises (règlement des transactions par chèque, emprunt obligataire...) à ce jour, pour intégrer l'économie informelle dans le processus normal de l'économie algérienne ont été vaines. Espérons que l'introduction du e.paiement introduirait, progressivement, une certaine discipline ;

Créer un écosystème qui favoriserait l'émergence et le développement de nouveaux relais de croissance tels que des start-up et des PME.

Ce système de moyens de paiement en ligne prévoit même la proposition de comptes de monnaie électronique<sup>1</sup> associés à un numéro mobile que les opérateurs de téléphonie pourraient proposer.

### 3.5. L'aspect juridique

L'arsenal juridique algérien couvre partiellement les questions juridiques suscitées par l'utilisation et le développement des TIC et l'édification de la société de l'information. D'où la nécessité d'une mise à niveau avec les pratiques internationales et les exigences de la société de l'information. Plusieurs activités liées au numérique ne trouvent pas encore de supports juridiques dans la législation algérienne, tels que : Le commerce électronique, le cloud<sup>2</sup>, la sauvegarde des données personnelle et autres.

Les quelques centaines de sites marchands algériens qui existent sur la toile, sont « informels ». C'est dire que les activités informelles ont une capacité d'adaptation plus rapide et vont au devant de la loi pour s'inscrire dans les nouveaux processus de l'économie. Ce constat est clairement analysé par Hocine Khelfaoui (Juin 2016) qui écrit : « *l'intégration des Tic se fait essentiellement sous l'impulsion d'acteurs locaux individuels, les institutions et l'État n'ayant fait que s'inscrire dans le mouvement* ».

---

<sup>1</sup> Qui n'exigeraient pas de comptes bancaires.

<sup>2</sup> Ensemble des solutions de stockage à distance.

Il faut souligner que des avants projets de loi, dans ce domaine ont été annoncés mais en dehors de la loi relative à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux TIC, surtout la cybercriminalité et celle adoptée début 2015 fixant les règles générales relatives à la signature et la certification électroniques, les autres domaines n'ont pas été encore légiférés.

## CONCLUSION

Le monde étant dominé par les TIC, le futur est à l'économie numérique. La compétitivité de l'entreprise et de la banque reposent largement sur l'utilisation des nouvelles technologies. L'Algérie n'a d'autre choix que de rattraper son retard en créant les conditions de base au développement des TIC. Ce qui nous conduit à proposer les axes d'orientation qui suivent :

- Créer un environnement favorable au développement des TIC par celui des infrastructures de communication ;
- Créer des conditions attractives pour attirer et récupérer les jeunes algériens ayant émigrés à l'étranger, pour pouvoir exercer leur talent en toute liberté. Il faut les faire revenir avec leur « capital expérience » pour en faire des « jeunes pouces » dans leur propre pays.
- Favoriser la formation des jeunes dans le domaine des TIC et créer les conditions qui permettent de les préserver ;
- Développer des sources de financement adaptées et pourquoi pas des fonds de capital-risque ou des crowdfunding stimulés par l'ouverture de ce marché au secteur privé.

Pour le moment La banque algérienne reste encore une banque classique mais elle essaye de rentrer timidement dans le domaine du numérique. Cependant son développement reste conditionné par celui des infrastructures de base des TIC.

## Bibliographie

1. ALIOUCHE [Bahia](#). A quand la transition de l'Algérie vers l'économie numérique ? Publié dans [La Tribune](#) le 07/07/2013 <http://www.djazaress.com/fr/latribune/85063> le 27/09/2016.
2. ARLANDIS Antonin ? CIRIANI Stéphane et KOLÉDA Gilles. L'économie numérique et la croissance : Poids, impact et enjeux d'un secteur stratégique. *Coe-Rexecode, document N° 24, mai 2011.*
3. ARTHUR dans : « [COMPRENDRE] Mais en fait, les FinTech, c'est quoi ?
4. <http://www.goodmorningcrowdfunding.com/comprendre-mais-en-fait-les-fintech-cest-quoi-0402152/#prettyPhoto> LE 10/09/2016.
5. Benaissi [Merzak](#) . Economie numérique en Algérie, pourquoi ce retard ? *RevueEconomie numérique* ; 5 mars 2016. <http://blog.economie->

- [numerique.net/2016/03/05/economie-numerique-en-algerie-pourquoi-ce-retard/](http://numerique.net/2016/03/05/economie-numerique-en-algerie-pourquoi-ce-retard/) le 29/09/2016.
6. ChebaikiSaadane et SlimaniKhédidja. « Les Accords de Bale ou L'Évolution des Règles prudentielles » ; *revue : DJADID EL-IKTISSAD* , N°9, décembre 2014.
7. Christine Lejoux. Quand les banquiers légitiment les "fintech". *revue La Tribune*. 09/06/2015. <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/quand-les-banquiers-legitiment-les-fintech-482652.html> le 22/09/2016.
8. COLLINin Pierre et COLLIN Nicola. Rapport sur « mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique » ; 2016.
9. COUTINET Nathalie. *Définir les TIC pour mieux comprendre leur impact sur l'économie* . Hermes, CNRS-Editions, 2006, pp.1-12. <halshs-00199011>. [http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-fiscalite-du-numerique\\_2013.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-fiscalite-du-numerique_2013.pdf) le 07.06. 2016.
10. D'ABBUNDO Antoine. La banque à l'ère du 100% numérique. *Publié le 30/08/2015. Consulté LE 04-06-2016* à : <http://www.la-croix.com/Economie/La-banque-a-l-ere-du-100-numerique-2015-08-30-1350105>
11. e.Algérie 2013 ; <http://www.algerianembassy.ru/pdf/e-algerie2013.pdf> le 27/09/2016.
12. FERMAUD. Les banques peuvent-elles être ubérisées. *18 septembre 2015* ; <http://blog.economie-numerique.net/2015/09/18/les-banques-peuvent-elles-etre-uberisees/> le 10 mai 2016.
13. GruéTristan. Les FinTech: définition, évolutions, ambitions... *Publié 11 mars 2015. http://blog.bolden.fr/les-fintech-definition-evolutions-ambitions/* consulté le 10/09/2016.
14. GruéTristan. La Fintech vue par les Banques. *BOLDEN* *Publié 31 juillet 2015* ; <http://blog.bolden.fr/fintech-banques/> le 10/09/2016.
15. GUERRERO GUBLIN Gabriela. Economie numérique : définition et impacts. *BSIEconomics* 1bsi-economics.org ;[http://www.bsi-economics.org/546-economie-numerique-definition-impacts\\_le21](http://www.bsi-economics.org/546-economie-numerique-definition-impacts_le21) le juin 2016.
16. KHELFAOUI Hocine. Stratégies individuelles et collectives d'intégration des TIC en Algérie. *Revue de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain* (IRMC,juin 2016. <http://books.openedition.org/irmc/364> LE 26/09/2016.
17. LEJOUXChristine. Quand les banquiers légitiment les "fintech". *revue : La Tribune* 09/06/2015. <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/quand-les-banquiers-legitiment-les-fintech-482652.html> le 22/09/2016.
18. LEMOINE Philippe, LAVIGNE Benoît et ZAJAC Michal. L'impact de l'économie numérique. *Revue Sociétal n°73, « Repères et tendances. 1<sup>er</sup> trimestre 2011.*
19. «Le Monde » [http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/04/11/la-confiance-des-francais-envers-les-banques-n-a-jamais-ete-aussi-basse\\_1683775\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/04/11/la-confiance-des-francais-envers-les-banques-n-a-jamais-ete-aussi-basse_1683775_3234.html) le 18/09/2016.
20. MATAF.NET ; <https://www.mataf.net/fr/patrimoine/edu/banques-en-ligne/banques-en-ligne-histoire-et-fonctionnement>; Le 23/07/2016.
21. COLIN Nicolas, LANDIER Augustin, MAHNEN Pierre,PERROT Anne. Notes du conseil d'analyse économique. *Revue Economie Numérique* ; 2015/7 n° 26 / pages 1 à 12.
22. PARLEMENT EUROPEENACTUALITES.Monnaies virtuelles : avantages, risques et réglementation. 26/01/2016.<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/newsroom/20160126STO11514/monnaies-virtuelles-avantages-risques-et-%C3%A9glementation> le 20/09/2016.

23. PRECEPTA (revue). Les Fintech ou nouveaux entrants dans la banque et la finance. *Mars 2015*.
24. REDJIMI Anis. L'enjeu des banques conventionnelles à l'ère du numérique. *Publié le 19 décembre 2015 mise à jour le 26 avril 2016* ; <http://blog.economie-numerique.net/2015/12/19/enjeu-des-banques-conventionnelles-a-lere-du-numerique/>
25. RIFKIN Jeremy. *La troisième révolution industrielle*. BABEL ; 2012.
26. GRUE Tristan. Les FinTech: définition, évolutions, ambitions... *Publié 11 mars 2015*.<http://blog.bolden.fr/les-fintech-definition-evolutions-ambitions/> consulté le 10/09/2016.
27. XERFI.Les FinTech ou nouveaux entrants dans la banque et la finance. [http://www.xerfi.com/presentationetude/Les-FinTech-ou-nouveaux-entrants-dans-la-banque-et-la-finance\\_5ABF16](http://www.xerfi.com/presentationetude/Les-FinTech-ou-nouveaux-entrants-dans-la-banque-et-la-finance_5ABF16) le 10/09/2016.
28. ZAHAR Abdelkader. L'Algérie à la 117e place en matière d'innovation dans l'économie numérique (rapport). *Maghreb Emergent. 16 juillet 2016*. <http://www.maghrebemergent.com/high-tech/61334-l-algerie-a-la-117e-place-en-matiere-d-innovation-dans-l-economie-numerique-rapport.html> le 29/09/2016.